



Département de l'Isère
Arrondissement de la Tour du Pin

Délibération 2026-2302-2

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU
LUNDI 23 FEVRIER 2026

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 15

L'an deux mil vingt-six,

le lundi 23 février

le Conseil Municipal de la commune de FOUR

dûment convoqué le 11 février 2026 s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Jean PAPADOPULO, Maire. La séance est ouverte à 20h05.

Présents : Christelle Bernard, Pascale Besch, Anh Brun, Eric Doyen, Patrice Fournier, Cécile Gerey, Matthieu Joly, Jean Papadopulo, Matthieu Querenet, Serge Comberousse, Jimmy Delroise, Véronique Luxos

Pouvoirs : Marielle Berlioz à Pascale Besch, Emilie Delwaulle à Anh Brun, Nicolas Jambot à Matthieu Querenet

Absent : /

Secrétaire de séance : Matthieu Querenet est nommé secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du CGCT.

OBJET : Taux d'imposition 2026

Par délibération du 24 mars 2025, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

TFPB : 39.57 %

TFPNB : 50.01 %

TH : 14.25 %

Depuis 2020, le taux de TH était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale. A compter de 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Suite à ces informations, le Conseil municipal, **décide** de conserver les taux d'imposition de 2025 soit :

TFPB : 39.57 %

TFPNB : 50.01 %

TH : 14.25 %

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 3 (Serge Comberousse, Jimmy Delroise, Véronique Luxos)

Acte rendu exécutoire par : - dépôt en Sous-Préfecture le
- publication et/ou notification le

25 Fev. 2026

25 Fev. 2026

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Jean Papadopoulos,
Maire de Four



Matthieu Querenet,
Secrétaire de séance

